

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française .....	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 — Tél 21-37-18 -- 21-61-08 — FAX (228) 21-61-07 — LOME  Les abonnements et annonces sont payables d'avance  La ligne ..... 80 frs Minimum ..... 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum ..... 250 frs
Etranger .....	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française ..... 150 frs Etranger : Port en sus ..... Les numéros spéciaux ..... 200 frs					

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :**

**SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT — TEL. ; 21-20-48 / 21-27-11-LOME**

**SOMMAIRE**

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

**CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE**

**AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION ET DE BORNAGE**

*(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).*

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, es mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des Tribunaux de Droit Moderne de première instance de Lomé, Lacs, Zio, Tône, Tchaoudjo, Kozah, Golfe, Tchamba, Kloto, Vo, Agou, Doufelgou, Aného, Kpalimé et Kara.

**AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION**

Suivant réquisition, n° 15 409 déposée le 3 juin 1991 M. Adoté Dovi-Akué, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé 30, Rue Jubilaté, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise

d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 27 a 55 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Nyivémé et borné au nord par les lots n°s 65, 66 et 67, au sud par les lots n°s 74, 73 et 72, à l'est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'ouest par la voie expresse de 50 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 410 déposée le 3 juin 1991 M. Bagnah Gamon Badoubé, profession de propriétaire demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 52 ca, situé à Agoényivé préfecture du Golfe, et borné au nord par la propriété Adjoda, au sud par la propriété Nyavor Adakponu, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Blitta et à l'ouest par la propriété Adjoda.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 411 déposée le 3 juin 1991 M. Acouetey Adadé, profession de géomètre demeurant et domicilié à Lomé, 22 Rue d'Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatricu-

lation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 10 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, et borné au nord par la voie expresse de 70 mètres, au sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par le lot n° 108.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 412 déposée le 4 juin 1991 M. Edoth Alihonou (Alex), profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 00 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 25, au sud par le lot n° 27, à l'est par la route de Hédzranawoé et à l'ouest par une rue en projet de 16 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 413 déposée le 4 juin 1991 M. Kpébane Abdoulaye, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Bagnah Amadou Nasser, ingénieur des T.P. à Mango, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 88 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1 520 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1 515 et à l'ouest par le lot n° 1 513.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bagnah Amadou Nasser et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 414 déposée le 4 juin 1991 M. Kpébane Abdoulaye, profession de policier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M<sup>lle</sup> Tchalaré Nacole, professeur au Lycée Léon MBA à Libreville (Gabon) demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 28 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de zone Nord de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 44, au sud par les lots n° 48 et 49, à l'est par le lot n° 47, et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M<sup>lle</sup> Tchalaré Nacole et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 415 déposée le 5 juin 1991 M<sup>lle</sup> Desanti Enyonam, profession de couturière, demeurant à Lomé et domiciliée à Glinkomé, (Batomé), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 08 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Batomé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par le lot n° 168.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 416 déposée le 5 juin 1991 M. Kuakvi Ahlin (Désiré), profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé 2, rue S<sup>t</sup> Raphaël, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 500, au sud par une rue non dénommée de 16 m à l'est par le lot n° 501 et à l'ouest par le lot n° 497.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 417 déposée le 5 juin 1991 M. Adjalé-Suku Yao Mensah, profession d'agent de l'UTB, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 31 ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoé, et borné au nord par le lot n° 1 224, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées à l'est par le lot n° 1 226.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 418 déposée le 14 juin 1991 M. Quadjovie Sémého, profession de journaliste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier, d'une contenance totale de 2 ha 29 a 00 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé et la propriété Amégbé Adjaglo, au sud par la propriété Mivedessome Agbodovi, le titre foncier n° 16 565 RT et M. Fatchao Agbovi, à l'est par la propriété Mivedessome Agbodovi et à l'ouest par les propriétés Adéti Gannon et Amégbé Adjaglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 419 déposée le 14 juin 1991 M. Alhadji Issaka Abdoulaye, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, Tokoin-Wuiti, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 20 a 96 ca, situé à Tchamba, Commune de Tchamba, connu sous le nom de Kitom et borné au nord par l'Adjudant Moussa Dermane, au sud par la rue Kitom, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par la famille Digberekou et Digberekou Bassarou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 420 déposée le 14 juin 1991 M<sup>lle</sup> Bodjona Agnidoufèi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 01 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom Totsivi et borné au nord par le lot n° 1 212, au sud par une rue en projet de 28 m à l'est par le lot n° 1 213 et à l'ouest par une rue projetée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 421 déposée le 17 juin 1991 M<sup>me</sup> Quenu Akossiwa, épouse Amétitovi profession de médecin pédiatre, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom Avedji, et borné au nord par le lot n° 352, au sud par les lots n°s 347 et 348, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 349.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 422 déposée le 17 juin 1991 M. Lawson-Hétchéli Tèvi, profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 99 ca, situé à Hédzranawoé, Commune de Lomé et borné au nord par la route de Kélégougan de 34 mètres, au sud par une rue de 16 m, à l'est par le lot n° 11 et à l'ouest par le lot n° 9.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Lawson Laté Djigbondè et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 423 déposée le 17 juin 1991 M. d'Almeida Amah, Gatty, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 03 ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, et borné au nord par le lot n° 249, au sud par le lot n° 253, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 250.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 424 déposée le 17 juin 1991 M. d'Almeida Amah Gatty, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-N'Kafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 96 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom Bolou-Modji et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par les lots n°s 77 et 66.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 425 déposée le 18 juin 1991 M. Tchédre Tani, profession de technicien, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 99 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par la collectivité Amah, au sud et à l'est par des rues non dénommées, et à l'ouest par la collectivité Amah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 426 déposée le 18 juin 1991 M<sup>e</sup> Massan Acouétey, profession d'avocat à la Cour, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M<sup>me</sup> Etorh Akouavi Sampé, née d'Almeida, propriétaire demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 69 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 364 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 366 bis.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M<sup>me</sup> Etorh Akouavi Sampé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 427 déposée le 18 juin 1991 M. Djanie A. Amassan, profession de plombier, demeurant et domicilié à Libreville (Gabon), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 05 ca, situé à Aflao Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 702 bis et à l'ouest par le lot n° 703.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 428 déposée le 19 juin 1991 M. Hoh Komlanvi, profession d'agent des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 48 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 728 et à l'ouest par le lot n° 730.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 429 déposée le 19 juin 1991 M. Améga Kwami Messa, profession d'employé de Pharmacie, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 99 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom

de Caccaveli et borné au nord par le lot n° 297, au sud par le lot n° 298 bis, à l'est par le lot n° 296 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 430 déposée le 19 juin 1991 M. Houessoukpe B. Adjatcha, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Avénou Batomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 11 a 18 ca, situé à Aflao Commune de Lomé, connu sous le nom de Avénou Batomé et borné au nord par le lot n° 391 et le TF n° 15 223 RT, au sud par le lot n° 395 et le TF 15 206 RT, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 431 déposée le 19 juin 1991 M. Dedry E. Koffigan, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Kodjoviakopé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 83 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par la route d'Agbalépédogan, au sud par le TF n° 12 219 RT, à l'est par le lot n° 1 708 et à l'ouest par le lot n° 1 696.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 432 déposée le 20 juin 1991 M<sup>lle</sup> Babaké Kouméalo, profession d'employée de bureau à l'OPTT, demeurant et domiciliée à Lomé Agbalépédogan, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 10 a 20 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les propriétés Patasse et Kpatcha, à l'est par la propriété Adjonou et à l'ouest par la collectivité Adaké.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 433 déposée le 26 juin 1991 M. Kwami Evoda, profession d'inspecteur primaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 65 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 976, au sud par le lot n° 972, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 973.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15434 déposée le 26 juin 1991 M. Sambo Mahaman, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 02 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 91, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 94 et à l'ouest par les lots n° 89 et 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 435 déposée le 26 juin 1991 M. Monléme Akouété Kouglbléno, profession de photographe, demeurant et domicilié à Kara-Tomdè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 77 ca, situé à Kara, Commune de Kara, connu sous le nom de Tomdè Agnaram et borné au nord par la propriété Tchamoussa Akoyadaby, au sud par la propriété Agum Ali, à l'est par la propriété Kiliouféi et à l'ouest par une rue non dénommée de 14 mètres.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 436 déposée le 26 juin 1991 M<sup>me</sup> Kokovi Komlanvi, née Lawson, profession de directrice d'école, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 21 ca, situé à Lomé, Commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 633, au sud

par une rue en projet de 16 mètres, à l'est par le lot n° 632 et à l'ouest par le lot n° 621.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 437 déposée le 26 juin 1991 M<sup>me</sup> Hillah Efoua, née Essien, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 13 a 26 ca, situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Avénou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Ama Ahyee et au sud par la famille Evé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 438 déposée le 26 juin 1991 M. Ahoulimi Akossyè, profession d'opérateur à l'OPTT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par le lot n° 71, au sud par une rue non dénommée de 30 mètres, à l'est par le lot n° 73 et à l'ouest par le lot n° 69.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 439 déposée le 26 juin 1991 M. Lao-Abassa Sagou, profession de gardien de nuit à la Caisse d'Epargne, demeurant et domicilié à Agoényivé Caccaveli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 4 a 29 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccaveli et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par le lot n° 431 bis et à l'ouest par le lot n° 430.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 440 déposée le 26 juin 1991 M. Agbétiafa Komla, profession d'inspecteur de l'Education nationale, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande

l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 98 ca, situé à Tokoin, Commune de Lomé, connu sous le nom de Ouest et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Dadzie, au sud par la rue Cessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15441 déposée le 27 juin 1991 M. ABAH Koba Kwami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 a 38 ca situé à Palimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15442 déposée le 27 juin 1991 M. ABAH Koba Kwami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 16 ca situé à Kpalimé, préfecture de Kloto connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par la propriété ADZEWODA Elo Anku, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15443 déposée le 28 juin 1991 M. SEMENOU Amégbézo, profession de chef de chantier principal, demeurant et domicilié à Hahotoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 93 a 77 ca situé à Assahoun-Fiagbé préfecture d'Agou connu sous le nom de Tsidjé et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Amégavi Kokou et à l'ouest par la propriété Issifou Ali.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15444 déposée le 28 juin 1991 M. KINVI-DOSSOU Améholé, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Anfoin Apéda Condji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 ha 99 a 54 ca situé à Zooti-Hévé, préfecture de Vo connu sous le nom de Djigbéglé et borné au nord par Akakpovi Yaogan, Afantchao Houndoadika et Djimédo Fogan, au sud par Djimédo Fogan et Koufonou Agbato, à l'est par Agbomé Gbégbé, Adanwodou Akakpovi, Wodadjé Akouété et Kuéviakoé Aho Dosseh, et à l'ouest par Kuéviakoé Aho Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15445 déposée le 28 juin 1991 M. KINVI-DOSSOU Améholé, profession de transporteur, demeurant et domicilié à Anfoin Apéda Condji, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 ha 86 a 51 ca situé à Zooti, préfecture de Vo connu sous le nom de Hévé et borné au nord par les propriétés Kuéviakoé Aho Dosseh et Agbolété Gakenou, au sud par les propriétés Komouko Nyadjo et Vignon Anoumou, à l'est par les propriétés Yovo Klakévi et Vignon Anoumou, et à l'ouest par la propriété Assavi Godomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15446 déposée le 28 juin 1991 M. Kwami VAN LARE, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 13 a 23 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par les lots n° 2440 et 2446, au sud par le lot n° 2443, à l'est par une rue dénommée et à l'ouest par les lots n° 2438 et 2437.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15447 déposée le 28 juin 1991 M. ABAH Koba Kwami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble

urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 76 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par un passage de 6 mètres, au sud par un terrain non identifié, à l'est par une voie ferrée expresse et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société ABC et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15448 déposée le 28 juin 1991 M. ABAH Koba Kwami, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 07 ca situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Société ABC et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15449 déposée le 28 juin 1991 M. Ekon Pierre Amavi, profession d'Inspecteur de Travail, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 34 ca situé à Agouè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbokou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15450 déposée le 2 juillet 1991 M. GABA Séloméh Kpayedo, profession de Délégué Médical, demeurant et domicilié à Lomé, Cité de Baguida E 1-32, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 99 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 972 bis, au sud par le lot n° 970, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 971.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15451 déposée le 2 juillet 1991 M. ASSOU Komlanvi, profession de Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 68 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 396, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot N° 388 et à l'ouest par le lot n° 386.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15452 déposée le 2 juillet 1991 M. AKOLLOR Fo-Efoé, profession d'Officier de Marine Marchande, demeurant et domicilié à Lomé-Akodesséwa, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé, Commune de Lomé connu sous le nom d'Adakpamé et borné au nord par le lot n° 651, au sud par le lot n° 655, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 653.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15453 déposée le 2 juillet 1991 Mme FOADEY A. Talè, épouse LAWSON, profession de Mécanographe, contrôleur des P. T. T. à la C. E. T., demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 86 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord par les lots n° 39 et 41, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 42.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15454 déposée le 2 juillet 1991 M. AGBEFOU Mensah, profession d'enseignant (professeur de CEG), demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé préfecture du Golfe connu sous le nom d'Awonkui et borné au nord par le lot n° 481, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 483 et à l'ouest par une réserve administrative.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15455 déposée le 2 juillet 1991 M. TSIPOAKA Koffi Holé, profession de gardien de préfecture, demeurant et domicilié à Lomé-Adidogomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 12 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la collectivité Dogli, au sud par la collectivité Agbofoti Eklou, à l'est par la collectivité Dogli et à l'ouest par la collectivité Déti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15456 déposée le 4 juillet 1991 M. TCHARIE Aboua Gnazemewe, profession de traducteur-interprète, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 66 ca situé à Kara, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Chaminade et borné au nord par une rue existante, au sud par la propriété Koyoda, à l'est par la propriété Walla et à l'ouest par la propriété Kamina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15457 déposée le 5 juillet 1991 M. JOHNSON Kuassi Mawulé Kplémi Enyonam, profession de mécanicien, demeurant et domicilié à Turin (Italie), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 19 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 451, au sud par le lot n° 453, à l'est par le lot n° 457 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15458 déposée le 5 juillet 1991 M. AKPABIE Adoté Messan, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte des Ets Akpabie, SARL, ayant son siège à Lomé,

demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 93 ca situé à Dapaong, Commune de Dapaong connu sous le nom de Cinkassé et borné au nord par la propriété Ponkorgo, au sud par la propriété Djisnaba, à l'est par la propriété Moussa et à l'ouest par la route nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Ets Akpabie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15459 déposée le 8 juillet 1991 M. Georges K. Missidan LABA, profession d'Horloger, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 57 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Klikamé et borné au nord par le lot n° 23, au sud par le lot n° 21, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route transversale de 34 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15460 déposée le 8 juillet 1991 M. AMOUZOU K. Abalo, profession d'Expert Comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de zone centrale nord E2<sup>2</sup> et borné au nord par le lot n° 566, au sud par le lot n° 570, à l'est par le lot n° 569 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15461 déposée le 9 juillet 1991 M. MAKAGNI Koyabi, profession d'Assistant Social, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 2601, au sud par le lot n° 2599, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2592.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15462 déposée le 9 juillet 1991 M. KOMBIAGOU Boulodjoa, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 18 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Caccavéli et borné au nord par la route d'Adidogomé-Agoé-Nyivé, au sud et à l'est par des rues non dénommées, à l'ouest par les lots n°s 110 et 109.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15463 déposée le 9 juillet 1991 M. AGBOVON Klou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 40 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Klévé Assikpimé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 144, à l'est par le lot n° 146 et à l'ouest par les lots n°s 142 et 143.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15464 déposée le 10 juillet 1991 M. BALANA Wakesso Eugène profession de Secrétaire d'Administration en retraite demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 62 ca situé à Niamtougou, préfecture de Dôufelgou connu sous le nom de Dougaëni et borné au nord-ouest par la propriété Bawila Batona, au sud par la propriété Simnanouwa et à l'est par les propriétés Kafeyinawa et Hadawa.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15465 déposée le 10 juillet 1991 M. KOMBIAGOU Boulodjoa profession de Directeur de Société demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 98 ca situé à Agoé-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Caccavéli et borné au nord par le lot n° 209, au sud par le lot n°

205, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 207.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15466 déposée le 10 juillet 1991 M. AGBOBLY-ATAYI Ayayi Mawulé profession de Gardien de la Paix demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 78 ca situé à Aflao, Commune de Lomé connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par les lots n°s 645 bis, 645 et 644, au sud par le lot n° 640, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par un passage de 6 m et le lot n° 642.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15467 déposée le 10 juillet 1991 M. WOGORMEBU Kokou Christian profession d'Ingénieur des T.P. demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 60 ca situé à Agoé-Nyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi et borné au nord, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 625 et 626.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15468 déposée le 10 juillet 1991 M. BAUCE Kogan Akouété profession de Propriétaire demeurant et domicilié à Lomé 5, rue Adjololo, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao Commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 1951, à l'est par le lot n° 1963 et à l'ouest par le lot n° 1961.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 15469 déposée le 10 juillet 1991 M. KETEMEPI Kouassi profession d'Agent d'ECOBANK-Togo demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant

de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 73 ca situé à Tokoin, Commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé (Kélégou) et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 197, à l'est par le lot n° 204 et à l'ouest par le lot n° 202.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.470 déposée le 10 juillet 1991, M. Edoh-Alové-Kuassi et Mme. née Lawson Oloukounlé Nadou, profession d'ingénieur G. C. et employée de bureau, demeurant et domiciliés à Lomé-Nyékonakpoé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 55 ca situé à Kélégougan, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Ali-Kopé et borné au nord par le lot n° 1 008, au sud par le lot n° 1.012 B, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 1.010 et 1.013.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.471 déposée le 11 juillet 1991, M. de Souza Kouassi Mawulé, profession de juriste, demeurant et domicilié à Lomé, 1 Rue de l'Internat, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Agrewa Komi Biteniwoé, agent des Douanes, demeurant à Lomé, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 84 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Nukafu et borné au nord et à l'ouest par la propriété Boévi Lawson, au sud et à l'est par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Agrewa Komi Biteniwoé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.472 déposée le 12 juillet 1991, M. Abah Koba Kwami, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Tokoin, commune de Lomé, connu sous le nom de Gbadago et

borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Zankou Govina, au sud par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.473 déposée le 16 juillet 1991, M. Koudri Kossivi, profession de conseiller d'orientation scolaire et professionnelle, demeurant et domicilié à Aného, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle d'une contenance totale de 0 a 28 ca 89 situé à Akodéssewa, commune de Lomé, connu sous le nom de Kpota et borné au nord-est par une rue non dénommée, au nord-ouest par le lot n° 67 et au sud par le lot n° 64.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.474 déposée le 16 juillet 1991, M. Attivi Anani Gakpo, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 84 a 04 ca, situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs et borné au nord et à l'ouest par la propriété de Mlle Seboukpo Wogba, au sud par la collectivité Nouwogou Atati et à l'est par la collectivité Etou Attissogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.475 déposée le 16 juillet 1991, Mme Gbéasor Dédévi, née Logovi, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 24 ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 381, à l'est par le lot n° 387 et à l'ouest par le lot n° 385.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.476 déposée le 18 juillet 1991, Mme Nutassen Assoupi Christine, épouse Dadzie, profession de propriétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République

togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 a 57 ca, situé à Lomé, commune de Lomé connu sous le nom de Nyékonakpoè et borné au nord par l'Avenue Franz Josef Strauss, au sud par le lot n° 129, à l'est par la rue Nana Rhodes et à l'ouest par la collectivité Dadzie.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.477 déposée le 22 juillet 1991, Mlle Bawa Pidézam, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de 6 a 00 ca et borné au nord par le lot n° 43, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 35 et à l'ouest par le lot n° 33.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.478 déposée le 26 juillet 1991, l'église baptiste ABWE, demeurant et domiciliée à Lomé, représentée par M. Kamassa Kokou, demeurant à Lomé s/c de M<sup>e</sup> Adjoa Aquéréburu, notaire à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 181, au sud par le lot n° 185, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 183.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.479 déposée le 26 juillet 1991, M. Minlékib Djadaan Adolphe, profession d'officier de la Marine marchande, demeurant et domicilié à Lomé-Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 5 a 95 ca, situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Caccavéli et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 322 et à l'ouest par les lots n° 320 et 321.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.480 déposée le 29 juillet 1991, M. Ayivor Kossi, profession de tourneur au CFT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoin, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 21 a 44 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la propriété Kodjo Honkou, au sud par la propriété Wesigbé Atila, à l'est par la propriété Nuvi Lanyo et à l'ouest par les propriétés Kossi Taga et Wesigbé Atila.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.481 déposée le 29 juillet 1991, M. Djonou Komlanvi, profession d'employé à la direction des Travaux publics, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 7 a 67 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 2.095 et à l'ouest par la propriété Toka Kossi.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. de Souza Kokou Emile et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.482 déposée le 29 juillet 1991, M. Agbétiafa Komla, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 52 ha 10 a 46 ca situé à Assahoun, préfecture de l'Avé connu sous le nom d'Ando Atsakpoli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Zowouzo, au sud par la route Assahoun-Batoumé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.483 déposée le 30 juillet 1991, M. Djadou Djodji Georges, profession d'opérateur topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Bè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 79 a 19 ca situé à Togoville, préfecture de Vo, connu sous le nom d'Ekpui Gblé et borné au nord par la propriété Kodjo Klidjo,

au sud-est par la collectivité Awougah, à l'est par la propriété Apéléte Agbofium et à l'ouest par la collectivité Séavi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.484 déposée le 31 juillet 1991, M. Wogomebu Amenyuwoli, profession de secrétaire de direction à la STIESO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 13 a 94 ca situé à Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Adjové et borné au nord et à l'est par la propriété Akogo Kossi, au sud par la propriété Sowou Akakpo et à l'ouest par la propriété Zonu Sodzégan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15.485 déposée le 2 août 1991, M. Akueson Adoté Quailé-von, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise, d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 3 a 39 ca situé à Bè, commune de Lomé, connu sous le nom de Houvéme et borné au nord par le lot n° 1, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 4 et à l'ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 486 déposée le 5 août 1991 M. Touvi Yawovi profession de prêtre, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 89, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 76 et à l'ouest par le lot n° 90 et le T.F. n° 17 131 RT.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 487 déposée le 5 août 1991 Mme Edoh Tchamelé Adjo, épouse Bolouvi, profession de vendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Wuiti, majeur

non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom d'Abovey et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 54 et à l'ouest par le lot n° 53.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 488 déposée le 6 août 1991, pasteur Touléassi K. Béné profession de modérateur de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 39 a 62 ca situé à Agoegan, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Amouzougan Kondji et borné au nord par la collectivité Kangnivi Liti et la route d'Agoegan, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Kangnivi Liti.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 489 déposée le 6 août 1991 M. Johnson Kokoroko Samuel William profession de docteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 39 ca situé à Aného, commune d'Aného, connu sous le nom de Kpota et borné au nord par un terrain domanial et Mme Lawson Akoua, née Sanvee, au sud par la famille Lawson-Balagbon T.F. n° 1165 RT, à l'est par une ruelle de 6 m et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 490 déposée le 7 août 1991 M. Adaïssou Kossi profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé.

commune de Lomé connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues en projet, au sud par le lot n° 279 et à l'ouest par le lot n° 277 .

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 491 déposée le 7 août 1991 Mme Boukari S. Safoura profession de professeur à l'UB, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par le lot n° 6, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 17 et à l'ouest par le lot n° 15.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 492 déposée le 8 août 1991 M. Freitas Gnagbé Komlanvi profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 52 a 76 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio connu sous le nom de Poukedji et borné au nord par la propriété Yakass, au sud par la propriété Freitas, à l'est par la propriété Agbemapele Tomédzo et à l'ouest par la propriété Gakpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 493 déposée le 8 août 1991 M. Freitas Gnagbé Komlanvi profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 93 a 14 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio connu sous le nom de Poukedji et borné au nord par la propriété Tokpa, au sud et à l'ouest par la propriété Freitas et à l'est par la collectivité Aziawossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 494 déposée le 8 août 1991 M. Freitas Kokouvi Damasius profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 47 a 51 ca situé à Djagblé, préfecture du Zio connu sous le nom de Zovadji et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Adzah, à l'ouest par les collectivités Tron'ka et Adzah.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 495 déposée le 9 août 1991 M. Kondza Komla profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Attiégou et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 443, à l'est par le lot n° 445 et à l'ouest par le lot n° 441.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 496 déposée le 9 août 1991 M. Bakoussame Yao profession d'ingénieur adjoint d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Koussougbo Gnamey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 497 déposée le 12 août 1991 M. Gnansounou G. N'Dimoan profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Kanyikopé, préfecture du Golfe connu sous le

nom de Togomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Bakpa Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 498 déposée le 12 août 1991 M. Birregah Esso Doguems profession de secrétaire d'administration en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 44 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avénou et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par les lots n°s 140 et 141, à l'est par le lot n° 144 et à l'ouest par le lot n° 142.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 499 déposée le 12 août 1991 Mme Birregah Biboouwé, née Kambia profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé Kodjoviakopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 96 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom d'Avénou et borné au nord par la route Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 140, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 143.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 500 déposée le 13 août 1991 M. Mlagani Kouléta Aziaba profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Adjougba Togomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de la collectivité Yitutu demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 ha 23 a 04 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adougba et borné au nord par la propriété Sédjro Amémaka, au sud par la collectivité Agbaglo, à l'est par la propriété Miagani Akodor et à l'ouest par la collectivité Atoke Akpale.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la collectivité Yitutu et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 501 déposée le 13 août 1991 M. Abdoulaye Mashoudou profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord et à l'est par le lot n° 1517, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 502 déposée le 14 août 1991 le sieur Agbi-Awumé Yawo profession de pasteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de l'Eglise Evangélique du Togo demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 47 ca situé à Anèho, préfecture des Lacs connu sous le nom d'Agbata-Agbavi et borné au nord par les propriétés Alaglo Kokou et le chef Assiakoley, au sud par la propriété Dékpoh Efoé et l'emprise de la voie ferrée Lomé-Anèho, à l'est par la propriété Alaglo Lankpozou et à l'ouest par la propriété F.F. Adama.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Evangélique du Togo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 503 déposée le 16 août 1991 M. Amenyito Kodjo profession d'employé de commerce à la BP-Togo, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, agissant pour le compte de M. Lack Kokou Sevlo Samuel, propriétaire en France, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 88 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de St Joseph et borné au nord par une rue non dénommée, au sud et à l'est par la propriété Kouglé-nou Simon et à l'ouest par la Réq. n° 7789.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Lack Kokou S. Samuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15 504 déposée le 16 août 1991 M. Kandja Esso profession de directeur financier et comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation

culution au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 53 a 31 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de zone nord de la gendarmerie et borné au nord par la route Agoè-Nyivé Vakpossito, au sud par une rue non dénommée et les lots n<sup>os</sup> 5, 7, 9, 11, 13 et 15, à l'est et à l'ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15 505 déposée le 19 août 1991 M. Broom Lucas profession d'agent de l'ITT en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 55 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Archavé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 1213, au sud par le lot n<sup>o</sup> 1217, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 1215 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15 506 déposée le 19 août 1991 Mme Akué Bitchy Koko, née Lawson-Body profession de médecin, ophtalmologiste, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 31 a 58 ca situé à Sanguéra, préfecture du Golfe connu sous le nom de Légbassito et borné au nord par la propriété Lota Saka, au sud par la propriété Azowoubo Dossè, à l'est par la propriété Awaga Koami et à l'ouest par la collectivité Agbaglo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15 507 déposée le 19 août 1991 M. Dzedou Lota Mensan profession de menuisier-ébéniste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 67 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et

borné au nord par la collectivité Kpatsa, au sud par la propriété Aloule, à l'est par la propriété Gnagno Atsou et à l'ouest par la collectivité Kpatsa et la propriété Yehouessi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15 508 déposée le 19 août 1991 M. Osseyi Anani Zékossé profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Totsigan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n<sup>o</sup> 861, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 870 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 868.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15509 déposée le 19 août 1991 Mme Sassou - Mensah Mawulé profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé-Tokoin Hôpital, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 02 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots n<sup>o</sup> 7, 9, 11, 13, au Sud par une rue en projet, à l'Est par une réserve administrative et à l'Ouest par les lots n<sup>o</sup> 3 et 4.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n<sup>o</sup> 15510 déposée le 19 août 1991 M. ABAH Koba Kwami profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, 17, Rue de la Gare, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 14 a 63 ca situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, connu sous le nom de Klavémé et borné au Nord par les lots n<sup>o</sup> 48, 49 et 50, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15511 déposée le 20 août 1991 M. Lasse Evi Akovi profession de retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance totale de 2 a 38 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Dogbéavou et borné au Nord par le lot n° 177, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot n° 178 et à l'Ouest par le lot n° 176.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15512 déposée le 26 août 1991 M. Sodokpo Afan Emongou profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 8 a 59 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone de Réinstallations des Exp. du FIR et borné au Nord par le lot n° 68, au Sud par la route Mission-Tové-Agoè-Nyivé, à l'Est par le lot n° 71 et à l'Ouest par une rue non-dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15513 déposée le 26 août 1991 Mme Natadjou Apinanon profession de professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 90 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Apédokoé et borné au Nord par la propriété Apézouké Akakpovi, au sud par la propriété Kilanko Kagla, à l'Est par la propriété Kossivi Sot-siavi et à l'Ouest par la propriété Dégbévi Ezo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15514 déposée le 26 août 1991 M. Onissah Adéyemi profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé-Anagokomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 91 ca situé à Aflao, commune de Lomé connu sous le nom de Soviépié et borné au Nord par le lot n° 719, au Sud par le lot n° 718, à l'Est et à l'Ouest par des rues non dénommées.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15515 déposée le 26 août 1991 Mme Gbédéma-Kogbé Akuwa Félicia profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé-Hanoukopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 17 ca situé à Tokoin, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 683, au Sud par le lot n° 681, à l'Est par le lot n° 688 et à l'Ouest par une rue en projet.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15516 déposée le 26 août 1991 M. Tabiou Oukpane profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé-Agoè-Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble suburbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 72 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atsanvé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité Dangbovi, à l'Est par la route Lomé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15517 déposée le 26 août 1991 M. Pipoka Sanvi profession d'Administrateur Civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone d'extension n° 3 et borné au Nord par la collectivité Douvon, au Sud et à l'Est par des rues non dénommées et à l'Ouest par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15518 déposée le 28 août 1991 Mme Koffi-Tessio Povi, née E. Locoh profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin-Gbonvi, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 55 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par la propriété Gakpé Kodjo, au Sud et à l'Est par la propriété Gbadago, à l'Ouest par la propriété Alabudja Nyavi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15519 déposée le 28 août 1991 M. Laré Yomé Sambiani profession de gendarme en retraite, demeurant à Lomé et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 88 ca situé à Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par la propriété Kossi Apedido, au Sud par la propriété Sadjédo Nyonato, à l'Est et à l'Ouest par la propriété Kokouvi Nyonato.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15520 déposée le 29 août 1991 M. Lékézime Pakoubatcho profession de Directeur de cabinet au Ministère du Plan et des Mines, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 88 ca situé à Kara, commune de Kara, connu sous le nom de Chaminade et borné au Nord par des lots non identifiés, au Sud par la route Nationale n° 1, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par la route Kara-Lama Kolidé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15521 déposée le 30 août 1991 M. Aryitey Ashiagbor profession de fonctionnaire de la CE-DEAO, demeurant et domicilié à Lomé-Bè Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Zone de réinstallation des Exp. du FIR et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n° 79, à l'Est par le lot n° 80 et à l'Ouest par le lot n° 76.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15522 déposée le 30 août 1991 M. N'Djalawe Bakaoul Assonam profession d'infirmier d'Etat, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 ha 65 a 30 ca situé à Dafo, préfecture de Haho

connu sous le nom d'Amlomi-Gnigba et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété Tsirikou, au Sud par la propriété Male Affo et à l'Est par la collectivité Agbaladomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15523 déposée le 30 août 1991 M. Djemon Fatom Lahata profession de chef de Zone projet CARE, demeurant et domicilié à Mission Tové, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 10 ca situé à Tsévié, préfecture du Zio connu sous le nom de Daviémodji et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées, au Sud par le lot n° 40 et à l'ouest par le lot n° 41.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 15524 déposée le 30 août 1991 M. Rambert-Hounou A. Comlan et Mme Fiawoo-Anthony E. Kafui profession de Directeur de Société et commerçante demeurant et domiciliés à Lomé majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 ha 28 a 93 ca situé à Bagbé, préfecture du Zio connu sous le nom de Kesewou et borné au Nord par la propriété Togbi Ginvi, au Sud et à l'Ouest par la propriété Kpogo Akogo et à l'Est par la propriété Gidigassou Kodjo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

*Pour le Conservateur de la Propriété foncière,*  
**Kodjovi N. KUGBE**

## AVIS DE BORNAGE

Toutes personnes intéressées sont invitées à y assister ou à s'y faire présenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 12 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 02 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 1921 et 1930, à l'ouest par le lot n° 1922 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Napporn Ayivi, Inspecteur des Douanes au Port, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 septembre 1986, n° 12735.

Le lundi 05 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier, d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par le lot n° 520, au sud par une rue de 24 m. à l'est par le lot n° 528 et à l'ouest par le lot N° 526 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Afoutou Kokou Dela Nam, Agent de Commerce demeurant à Abidjan s/c M<sup>e</sup> Aquéréburu, Notaire à Lomé suivant réquisition du 5 mars 1987, n° 12956.

Le mardi 06 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 86 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 15, à l'est par le lot n° 13, à l'ouest par les lots n°s 16 et 17 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Gnassingbé Kossi Essolakina, Gardien de la Paix à la Présidence de la République, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 28 mars 1988, n° 13536.

Le lundi 05 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 15 a 43 ca, connu sous le nom de Tamanyé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud et à l'ouest par les lots n°s 43 et 50 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Tossoukpè Ameho Togoro, Entraîneur de football à Lomé-Tokoin Akossombo, mandataire de M. Placca Dovi, Docteur en Médecine demeurant à Lomé et domicilié à Franceville (Gabon), suivant réquisition du 8 juillet 1988, n° 13717.

Le jeudi 01 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 as 85 ca, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par la propriété Adjinda Afantadji, au sud par la propriété Aladji, à l'est par la propriété de la dame Sotondé Agéko Koho et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Kokou Séto, Mécanicien auto à la D.T.G. demeurant à Lomé Tokoin Aviation suivant réquisition du 3 novembre 1988, n° 13903.

Le lundi 26 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Davié Préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 ha 91 a 67 ca, connu sous le nom de Djogbé et borné au nord par Satchre Yao et Aziatroga Woblassé, au sud par Dovo Dawotse, ferme Aziablé Yao et Zouglo Koudjodji, à l'est par Mlagani Atchitcho et à l'ouest par la ferme Ahonssou ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Freitas Gnagbé Komlanvi, Directeur de Société demeurant à Lomé, 3, rue du Mono suivant réquisition du 27 février 89, n° 14110.

Le vendredi 9 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégougan, Préfecture du Golfe consistant, en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 64 ca, connu sous le nom de Ali - Kopé et borné au nord par le lot n° 908, au sud par le lot n° 906, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 904 et 905, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Djondo Kouassivi, gérant à Bata, demeurant à Yaoundé (Cameroun) et domicilié à Lomé, Tél : 21-37-41, suivant réquisition du 6 Juillet 1989, n° 14301.

Le mardi 13 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 21 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1154 bis, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1149 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Rhodes Sittu, Employé de commerce à CICA - Togo demeurant à Lomé, Mandataire de M. Kpoti Adjété Gozo, Médecin demeurant à Freiburg (RFA), suivant réquisition du 18 Septembre 1989, n° 14451.

Le lundi 05 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 78 ca, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord par M. Adjohi, au sud par une rue en projet, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Atidéglia Kayi, Revendeuse, demeurant à Lomé Tél. bur : 21-46-79 Dom : 21-04-77 ou s/c de M. Aboki Ayaovi, Service d'Hygiène — Lomé suivant réquisition du 21 Septembre 1989, n° 14460.

Le lundi 05 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 7 ca, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Dadzie, au sud par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Komlan M. Amouzouvi, Menuisier Charpentier, demeurant à Lomé s/c de M. Aboki Ayaovi, Service d'Hygiène Lomé Tél : 21-46-79/21-04-77, suivant réquisition du 21 Septembre 1989, n° 14461.

Le lundi 05 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 93 ca, connu sous le nom de Hôpital et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Dadzie, à l'ouest par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Tossivi J. Komlan, Revendeuse, demeurant à Lomé s/c de M. Aboki Ayaovi Service d'Hygiène Lomé, Tél : 21-46-79/21-04-77 suivant réquisition du 21 Septembre 1989, n° 14462.

Le vendredi 16 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 4 a 04 ca, connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n<sup>os</sup> 876 et 877, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 885 bis et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 884, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kpakoté Tété Iyénon, Enseignant, demeurant à Abidjan (Côte d'Ivoire) s/c de M<sup>e</sup> Amavi Ayité Hillah, notaire à Lomé suivant réquisition du 2 Novembre 1989, n<sup>o</sup> 14541.

Le mercredi 14 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 19 ca, connu sous le nom de Noukafou et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 6, au sud par la rue du marché Noukafou, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 8 et à l'ouest par la route Lomé — Djagblé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Senouvon Acada Emmam, Enseignant à l'UB demeurant à Lomé, Tokoin - Forever Tél : 21-66-42 suivant réquisition du 26 février 1990, n<sup>o</sup> 14680.

Le jeudi 08 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 11 a 88 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot N<sup>o</sup> 6 et à l'ouest par les lots N<sup>os</sup> 1 et 2 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gnassingbé Essolakina Kossi, Agent de police, demeurant à Lomé — Présidence de la République, suivant réquisition du 8 mars 1990, n<sup>o</sup> 14700.

Le mercredi 07 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 40 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 275, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 273 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apéléte Massan commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Adjimahe DGUH — Lomé suivant réquisition du 17 Mai 1990, n<sup>o</sup> 14805.

Le mercredi 07 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoé-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 6 a 19 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 271, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 269 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Apéléte Massan, commerçante, demeurant à Lomé s/c de M. Adjimahe DGUH — Lomé suivant réquisition du 17 Mai 1990, n<sup>o</sup> 14806.

Le vendredi 09 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un

quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 40 ca, connu sous le nom de Massohoin et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 24, au sud par le lot n<sup>o</sup> 28, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 27 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Wilson - Bahum K. Délali, Employée de banque BIAO, demeurant à Lomé Tél : 21-32-86, suivant réquisition du 29 Juin 1990, n<sup>o</sup> 14879.

Le jeudi 08 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Attiégo, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 10 ca, connu sous le nom de Attiégo et borné au nord par le lot N<sup>o</sup> 791, au sud par le lot n<sup>o</sup> 787, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 789 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Folly Labilé veuve Magré Revendeuse demeurant à Lomé, suivant réquisition du 09 juillet 1990, n<sup>o</sup> 14889.

Le lundi 26 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 10 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 275, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 281 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 279, dont l'immatriculation a été demandée par le M. Ako C. Koffi, employé de Banque à l'UTB demeurant à Lomé, suivant réquisition du 19 juillet 1990, n<sup>o</sup> 14905.

Le vendredi 09 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 01 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord au lot n<sup>o</sup> 86, au sud par les lots n<sup>os</sup> 82 et 83, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 94 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Latré Lawson, revendeuse à Lomé, suivant réquisition du 10 juillet 1990, n<sup>o</sup> 14895.

Le mardi 20 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, commune de Tsévié, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 11 a 98 ca, connu sous le nom de Adiakpo et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 55 et 56, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 64 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 61 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Wilson Adjélé Akuavi revendeuse, demeurant à Lomé, Rue Dadjé Tél : 21-21-82, suivant réquisition du 2 août 1990, n<sup>o</sup> 14940.

Le mercredi 21 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kévé, sous-préfecture de l'avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 1 ha 65 a 10 ca, connu sous le nom de Dzogbépémé et borné au nord par la route Kévé — Tsévié, au sud par la propriété Sikipé, à l'est par la propriété Zikpui Kossi et à l'ouest par la propriété Apédo Avoga ; dont

l'immatriculation a été demandée par le Pasteur Agbi Awumé Yawo Modérateur et mandataire de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant à Lomé, 1 Rue Tokmaké, suivant réquisition du 6 août 1990, n° 14948.

Le jeudi 22 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gapé, sous-préfecture de l'Avé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 ha 00 a 00 ca, connu sous le nom de Anfoinkpo et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété Togbui A. Adjéoda, à l'Ouest par la route Gapé-Agbélouve ; dont l'immatriculation a été demandée par le Pasteur Agbi-Awumé Yawo, Modérateur et mandataire de l'Eglise Evangélique du Togo, demeurant à Lomé, 1 Rue Tokmaké, suivant réquisition du 6 août 1990, n° 14949.

Le lundi 19 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 04 ca, connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par les lots n°s 15 et 16, au Sud par le lot n° 23, à l'Est par les lots n°s 18 et 21 et à l'Ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Adabunu Tèvi Tètè Aku, Directeur de STSL-SHELL, demeurant à Lomé Tél : 21-50-65, suivant réquisition du 7 août 1990, n° 14950.

Le jeudi 08 août 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 08 ca, connu sous le nom de Akpikame et borné au nord par le lot n° 40, au sud par le lot n° 41, à l'est par la rue Mission Baptiste et à l'ouest par les lots n°s 34 et 35 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Darah Ablan, commerçante, demeurant à Lomé 105 boulevard de la victoire (ancienne Route de Kpalimé) suivant réquisition du 13 août 1990, n° 14957.

Le mardi 06 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 22 ca, connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 160, au sud par le lot n° 162, à l'est par le lot n° 161 A et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Joshua Kouamba, employée au Ministère de l'Environnement et du Tourisme demeurant à Lomé, 161, Boulevard du 13 Janvier, suivant réquisition du 16 août 1990, n° 14962.

Le jeudi 08 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 a 48 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud et à l'est par des lots non identifiés, dont l'immatricula-

tion a été demandée par le sieur Ogbonin A. Yao, maçon carreleur demeurant à Lomé — Tokoin Gbossimé Tél : 21-14-64 suivant réquisition du 27 août 1990, n° 14978.

Le lundi 19 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 55 a 93 ca, connu sous le nom de Kpéssi et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Amindji, au sud par Amindji Kossi Senou, et la Mission Catholique de Kpéssi et à l'est par le lac Togo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Amindji Kossi Senou Maître Bijoutier, demeurant à Lomé Bè-Gbényédzi s/c de M<sup>e</sup> A. Johnson Afèkémè, notaire à Lomé suivant réquisition du 13 septembre 1990, n° 14999.

Le lundi 12 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 65 ca, connu sous le nom de Gbonvié et borné au nord par la collectivité Gbonvié, au sud par Lassey Adjetey, à l'est par Ayikpé Konou et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par M<sup>e</sup> Kodjo John-Kokou, Avocat au Barreau de Lomé, 41 rue de la Gare, Conseil de la Société RAMCO, SARL de Droit Togolais dont le siège est à Lomé, suivant réquisition du 22 août 1990, n° 15053.

Le jeudi 29 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Nyékonakpè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 49 ca, et borné au nord par la rue lagunaire, au sud par la rue Tenega, à l'est par un lot non identifié et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Dosseh Azonwoubo, Gérant demeurant à Lomé, 97 Boulevard du 13 janvier, mandataire de la Société PROMAICO — SARL suivant réquisition du 6 novembre 1990, n° 15083.

Le mercredi 21 août 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 00 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par le lot n° 1386 bis, au sud par le lot n° 1387 et à l'est par une rue en projet, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Félix A. Anyim, commerçant demeurant à Adjagbakomé, rue Belgique Tél : 21-76-81, suivant réquisition du 29 novembre 1990, n° 15113.

Le mardi 24 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 2 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 94, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par le

lot n° 102 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Narrey Issifou Amidou, agent de Banque UTB à Kara, suivant réquisition du 5-3-80, n° 8942.

Le jeudi 19 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 10 a 86 ca, connu sous le nom d'Avoudjigbé et borné au nord, au sud et à l'ouest par Avoudjigbé Hossou et à l'est par Vinkler Avoudjigbé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Plakoo Aziaba Amévi, directeur de société, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 15 mai 1987, n° 13070.

Le mardi 10 septembre 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 12 a 79 ca, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par la rue des T.P. et Radio, au sud et à l'ouest par la collectivité Ago et à l'est par Kézié Atcholé ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Peleï Daou, animateur des programmes à la Radio, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 18 août 1987, n° 13190.

Le jeudi 12 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kélégo, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 8 a 17 ca et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 346, à l'est par le lot n° 354 et à l'ouest par le lot n° 352 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mme Folly Kokoè, revendeuse, demeurant à Lomé-Nyékouakpoè, 80, Rue des Palmiers, suivant réquisition du 3 mars 1988, n° 13499.

Le mercredi 11 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 3 a 13 ca, connu sous le nom d'Aviation et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 145, à l'est par la réquisition n° 12796 et à l'ouest par le lot n° 137 ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Amégnran T. Kodjo, directeur de service demeurant à Abidjan, de passage à Lomé, suivant réquisition du 1<sup>er</sup> juin 1988, n° 13660.

Le mercredi 11 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Hihéatro, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 a 97 ca et borné au nord par une rue en projet de 12 m, au sud par la propriété Dotey Gomovi, à l'est par la propriété Yakass Sewa et à l'ouest par une rue en projet de 12 m ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Freitas Gnagbé Komlanvi, directeur de société à Lomé, 3, Rue du Mono, suivant réquisition du 27 février 1989, n° 14109.

Le mardi 3 septembre 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Assahun-Fiagbé, sous préfecture d'Agou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 60 a 47 ca, connu sous le nom de Tsidze et borné au nord par Koffi Saga, au sud par Kodjo Agbessa, à l'est par la rivière Tsidze et à l'ouest par Atta Mensah ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kondo Akoli, soudeur à Lomé, 216, Rue du Plateau de Tokoin Gbadago, suivant réquisition du 27 avril 1989, n° 14201.

Le lundi 23 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 64 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1345 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1346 et à l'ouest par le lot n° 1344 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assani Benthon Mounirou, comptable à la S.N.I., demeurant à Lomé, suivant réquisition du 26 mai 1989, n° 14232.

Le mardi 24 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 97 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route de Ségbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 537 et à l'ouest par un passage de 6 m ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Kollu Kossiwa Kokovi Elom, infirmière d'Etat, demeurant en France, s/c de M<sup>e</sup> Messan Mathé, juriste à Lomé, Tokoin Lycée, près de SOTED, suivant réquisition du 7 juin 1989, n° 14259.

Le mardi 24 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 8 a 95 ca, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par la route de Ségbé, au sud par une rue non dénommée, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 534 ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Kollu Kossiwa Kokovi Elom, infirmière d'Etat demeurant en France s/c M<sup>e</sup> Messan Mathé, juriste à Lomé, suivant réquisition du 7 juin 1989, n° 14260.

Le lundi 9 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 70 a 47 ca, connu sous le nom de Tchitchao et borné au nord par la propriété Batchassi, au sud par la propriété Kabissi, à l'est par la propriété Adom et à l'ouest par la montagne ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kadanga Tchalla Yao, cultivateur, demeurant à Tchitchao (Kara), suivant réquisition du 26 juillet 1989, n° 14338.

Le jeudi 12 septembre 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 36 a 18 ca, connu sous le nom de Worgou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Djinouni Konlambigué et à l'est par la route internationale ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konlambigué Pikabé, sous-marin, demeurant à Lomé s/c de M. Laré Wagatougou - DCNC - Lomé, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14397.

Le jeudi 12 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 1 ha 42 a 27 ca, connu sous le nom de Worgou et borné au nord par la collectivité Kangbeni, au sud par la collectivité Lamboni, à l'est par la route internationale et à l'ouest par l'ancienne route allemande ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Konlambigué Pikabé, sous-marin, demeurant à Lomé s/c de M. Laré Wagatougou - DCNC - Lomé, suivant réquisition du 23 août 1989, n° 14400.

Le vendredi 6 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 12 a 57 ca, connu sous le nom de Nekukpeta et borné au nord par le lot n° 98, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 110 et à l'ouest par la route Kpalimé-Lomé ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Daher Nadim Essi, commerçante, demeurant à Kpalimé et domiciliée à Lomé, 1, Rue Chemin de Fer, suivant réquisition du 26 septembre 1989, n° 14465.

Le mercredi 25 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 49 ca, connu sous le nom d'Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 706, au sud par le lot n° 708, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 697 ; dont l'immatriculation a été demandée par la dame Diabo Akpé, hôtesse à Air Afrique, demeurant à Lomé-Cassablanca s/c M. Akouété Gbenyedzi - OPAT-Lomé - tél. 21 44 71, suivant réquisition du 20 décembre 1989, n° 14596.

Le vendredi 6 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Pya, préfecture de la Kozah, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 10 a 27 ca, connu sous le nom d'Awidina et borné au nord par un passage de 4 m, au sud par la propriété Awaté Sama, à l'est par la propriété Awaté Pakénam et à l'ouest par un terrain non identifié ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Patassé Kpanlou, administrateur civil, demeurant à Lomé-Djidjollé, tél. 21-54-23, suivant réquisition du 11 janvier 1990, n° 14615.

Le jeudi 26 septembre 1991 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Vogan, préfecture de Vo, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 28 a 89 ca, connu sous le nom de Hangbakoè et borné au nord par la propriété Sanou Todivi, au sud par la propriété Adokou N'Soua, à l'est par la propriété Kotogbé Adigo Missédja et à l'ouest par Adokou Kokouvi ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akouété T. H. Gbényédzi, géomètre-dessinateur, demeurant à Lomé - Hédzranawoè, tél. : 21-44-71, suivant réquisition du 9 février 1990, n° 14656.

Le vendredi 13 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Elavagnon-Hihéatro, préfecture d'Amou, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 7 ha 72 a 58 ca, connu sous le nom de Ikowlou et borné au nord par la propriété de Offon Djramédo, au sud par la propriété de Agbalé Djramédo, à l'est par la propriété de Koffi Eriya et à l'ouest par la propriété de Dotche Ekpétchou ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yao Kounalé Eklo, administrateur civil, demeurant à Lomé (RPT), suivant réquisition du 12 février 1990, n° 14660.

Le jeudi 26 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Bè, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 5 a 89 ca, connu sous le nom de Klikamé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 42 et à l'est par les lots n° 32 et 39 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kodjo John-Kokou, avocat à la Cour, demeurant à Lomé, 41, Rue de la Gare, tél/fax 21-02-96, Conseil de Mme Hlontof Hanou E., épouse Dogbé, suivant réquisition du 26 février 1990, n° 14683.

Le lundi 2 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé-Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 60 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 2564, au sud par le lot n° 2562, à l'est par le lot n° 2574 et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Klousseh Komlanvi, agent de la Banque Centrale, demeurant à Lomé s/c de M. Gninahi Harouna - Voirie-Lomé, suivant réquisition du 28 février 1990, n° 14688.

Le vendredi 6 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 30 ca, connu sous le nom de Hédzranawoè et borné au nord par le lot n° 254, au sud par le lot n° 252, à l'est par le lot n° 253 bis et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par Mlle Atsou-Dzini Mémélio, technicienne de laboratoire, demeurant à Lomé-Nukafu s/c de M. Afan Towodae - BCEAO-Lomé, tél. : 21-53-84, suivant réquisition du 13 mars 1990, n° 14705.

Le jeudi 5 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 3 a 35 ca, connu sous le nom de Lom-Nava et borné au nord par la propriété Aziabou Kodzovi, au sud et à l'ouest par des rues en projet, à l'est par la propriété Nomedzi Agbeko ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Womitso Mawulawoè, chargé de programme au PNUD, demeurant à Lomé-Tokoin Cité, tél. : 21-20-08 22 ou 21-27-22, suivant réquisition du 13 mars 1990, n° 14707.

Le lundi 9 septembre 1991 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi-Apéyéomé, sous-préfecture de Danyi, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 17 ca, connu sous le nom de Todomé et borné au nord par le terrain des sœurs de la Providence, au sud par la route Todomé-Apéyéomé, à l'est par la mission évangélique et à l'ouest par le terrain des sœurs de la Providence ; dont l'immatriculation a été demandée par la sœur Ezou K. Koumessi, professeur de CEG demeurant à Sotouboua, présidente et mandataire de la congrégation des sœurs de la Providence de St André de Peltre au Togo, suivant réquisition du 26 mars 1990, n° 14722.

Le lundi 9 septembre 1991 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Danyi-Apéyéomé, sous-préfecture de Danyi, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2 ha 92 a 89 ca, connu sous le nom de Todomé et borné au nord par le ruisseau Gape-Togoe et les collectivités Tsetse et Amewoa, au sud par la route Apéyéomé-Todomé et S. Akpémado, à l'est par la collectivité Tsetse et la mission évangélique et à l'ouest par la collectivité Amewoa ; dont l'immatriculation a été demandée par la sœur Ezou K. Koumessi, professeur de CEG demeurant à Sotouboua, présidente et mandataire de la congrégation des sœurs de la Providence de St André de Peltre au Togo, suivant réquisition du 26 mars 1990, n° 14723.

Le lundi 23 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Gakli, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 5 a 65 ca, connu sous le nom de Huimé et borné au nord par le lot n° 543, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 535 et à l'ouest par le lot n° 533 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Tsaba Kouma K. Nivo, employé à l'OPAT, demeurant à Lomé Aflao-Gakli s/c de M. Akouété Gbenyedzi OPAT - Lomé, tél. : 21-44-71, suivant réquisition du 4 avril 1990, n° 14739.

Le mardi 24 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 12 ca et borné au nord par la propriété Miglasso Agbemadi, au sud par la

propriété Yao Gato, à l'est par la propriété Yao Gato et à l'ouest par le TF n° 648 de Lomé ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akouété T. H. Gbényédzi, géomètre-dessinateur, demeurant à Lomé, tél. : 21-44-71, suivant réquisition du 4 avril 1990, n° 14740.

Le lundi 23 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 57 a 17 ca, connu sous le nom d'Agodéké et borné au nord par les propriétés Djatchimie Akligo et Komahé, au sud par la propriété Komahé, à l'est par la propriété Davon Koumah et à l'ouest par la propriété Agbavito Anani Akpalo ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kossi Bada, comptable, demeurant à Lomé s/c de M<sup>e</sup> Dathé Bénissan, attaché de Justice à la Cour d'Appel de Lomé, suivant réquisition du 21 mai 1990, n° 14810.

Le mercredi 4 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 7 a 8 ca, connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord par le lot n° 35, au sud par le lot n° 47, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbéasor Ayéwoanou, agent de la BCEAO, demeurant à Lomé, tél. 21-53-84, suivant réquisition du 13 juin 1990, n° 14855.

Le mercredi 4 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, préfecture de Kloto, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 14 a 8 ca, connu sous le nom de Yokélémodji et borné au nord par le lot n° 39, au sud par la route Kpalimé-Yokélé, à l'est par les lots n° 5 et 7 et à l'ouest par une rue en projet ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayeh Kossi, agent de la BCEAO, demeurant à Dakar s/c de M. Gbéasor Ayéwoanou, BCEAO - Lomé, tél. : 21-53-84, suivant réquisition du 13 juin 1990, n° 14856.

Le mardi 10 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 6 a 41 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n° 11, au sud par le lot n° 7, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akpémado Edz, directeur diocésain de l'Enseignement catholique, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 27 juin 1990, n° 14871.

Le mardi 10 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kara, commune de Kara, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 9 a 6 ca, connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kao ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Simtaya Hatéguena, employé de bureau, demeurant à Lomé, suivant réquisition du 17-7-1990, n° 14901.

Le mercredi 04 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé, Commune de Sokodé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 18 a 20 ca, connu sous le nom de Pangalam et borné au nord par la propriété de la collectivité Pangalam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par la propriété Wassungu Arta et à l'ouest par une rue non dénommée ; dont l'immatriculation a été demandée par M. Bah-Traoré Baba Dogo, étudiant à New-York (U.S.A.), suivant réquisition du 26-07-1990, n° 14919.

Le jeudi 05 septembre 1991 à 10 heures 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Kpalimé, Commune de Kpalimé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 24 ca, connu sous le nom de Tsihé et borné au nord par M. Kpéku Gabiam, au sud par une rue non dénommée, à l'est par M. Mensah Agnitévi et à l'ouest par M. A. Buaku, dont l'immatriculation a été demandée par M. KOKUVI Afeaneku, Directeur de Société, demeurant à Lomé suivant réquisition du 27-07-1990, n° 14928.

Le lundi 16 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, Préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 5 a 16 ca, connu sous le nom de Kpégui et borné au nord par la rue de la C.E.E.T., au sud par un lot vide, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par une rue non dénommée et la propriété Abdoulaye, dont l'immatriculation a été demandée par M. SOUGUITE K. Yamptobe, commerçant demeurant à Dapaong suivant réquisition du 27-07-1990, n° 14929.

Le lundi 30 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao Totsi, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 6 a 83 ca, connu sous le nom de Aflao Totsi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 862, à l'est par une rue non dénommée, à l'ouest par le lot n° 869 ; dont l'immatriculation a été demandée par M<sup>lle</sup> Akoué Adoué Amévi, Sage-Femme d'Etat demeurant à Lomé, suivant réquisition du 31-07-1990, n° 14935.

Le lundi 30 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Agoè-Nyivé, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 47 ca, connu sous le nom de Fiové et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 362 et à l'est par le lot n° 363 dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Ayassor Tchambakou, Ingénieur Agronome, demeurant à Lomé Tél : 21-52-86, 21-52-87 suivant réquisition du 6 Août 1990, n° 14946.

Le lundi 16 septembre 1991 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Dapaong, Préfecture de Tône, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 10 a 27 ca, connu sous le nom de Gogué et borné au nord par la propriété Djini Djimongou, au sud par une ruelle de 8 m, à l'est par la propriété Djini Djimongou et à l'ouest par la rue de Korbongou, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Yentchabre Sambiani, Mécanicien-Conducteur à l'OPAT demeurant à Lomé S/C M. Laré Wagatou DCNC-Lomé suivant réquisition du 17 Août 1990, n° 14964.

Le mercredi 25 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tsévié, préfecture du Zio, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 11 a 90 ca, connu sous le nom de Assiama et borné au nord par les lots n° 22, 23 et 24, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 2 et à l'ouest par le lot n° 11 ; dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Etsri-Atilah Komlan, commerçant demeurant à Tsévié-Assiama, Tél. 30-41-15 suivant réquisition du 27 août 1990, n° 14972.

Le vendredi 27 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 3 ca, connu sous le nom de Avédji Anyigbé et borné au nord par le lot n° 243, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 244 et à l'ouest par le lot n° 240, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Attivon Komi Edoh, comptable gestionnaire à la société B.P. Togo S.A., demeurant à Lomé Tél. 21-33-13, suivant réquisition du 6 septembre 1990, n° 14990.

Le vendredi 20 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 16 a 52 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n° 813 et 814 et à l'est par le lot n° 825, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alakpa Yaogan, Agent des douanes demeurant à Djidjolié, suivant réquisition du 6 septembre 1990, n° 14991.

Le mardi 03 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1515 et à l'ouest par le lot n° 1520, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Agbéhonou Afi, revendeuse, demeurant à Lomé Tokoin Hédzranawoé, suivant réquisition du 18 septembre 1990, n° 15003.

Le jeudi 19 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 5 a 98 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 485 bis, à l'est par le lot n° 486 et à l'ouest par le lot 484, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Diabacté Bouraïma K. Hamadou, Directeur de CEG (Enseignant), demeurant à Lomé s/c de M<sup>e</sup> Idrissou Boffoh, Avocat à Lomé Tél. 21-71-67, suivant réquisition du 21 septembre 1990, n° 15011.

Le mercredi 04 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 13 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 876, au sud par le lot n° 873, à l'est par le lot n° 875 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Kouassi Dodji, ménagère, demeurant à Lomé Tokoin-Wuiti s/c de M. Davon K. Fiavi service des Domaines Lomé, suivant réquisition du 26 septembre 1990, n° 15020.

Le lundi 30 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Abovey et borné au nord par les lots n°s 106 et 107, au sud par le lot n° 102, à l'est par le lot n° 104 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Akakpo Kpadé Kpalété, mécanicien-auto, demeurant à Lomé, quartier Anagokomé, 8, rue Azolé Tél. 21-50-14, suivant réquisition du 26 septembre 1990, n° 15022.

Le lundi 02 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 7 a 51 ca, connu sous le nom de Agbodankopé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Avoudjigbé, au sud par la propriété Aziantovo et à l'est par la propriété Jacobi Abalo, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Lawson Zinhoué, née Limoan, revendeuse demeurant à Lomé s/c M. Bruce Messan Agent de la Météo en retraite à Lomé Tokoin Solidarité, 4 Rue des Bougainvillées prolongée, suivant réquisition du 9 octobre 1990, n° 15033.

Le lundi 02 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Gbodjomé, Préfecture des Lacs, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 16 a 85 ca, connu sous le nom de Agbodankopé et borné au nord par la propriété Avoudjigbé Mignanou, au sud par la propriété Aziantovo, à l'est par la collectivité Avoudjigbé et à l'ouest par la propriété Avoudjigbé Afanou, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Limoan Dopé, revendeuse demeurant à Lomé s/c M. Bruce Messan, Agent de la Météo en retraite, demeurant à Lomé-Tokoin Solidarité, 4 rue des Bougainvillées prolongée suivant réquisition du 9 octobre 1990, n° 15034.

Le mercredi 18 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 00 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1132, au sud par le lot n° 1134, à l'est par le lot n° 1140 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Kpoti, comptable, demeurant à Bagneux (France) s/c de M. Agbavon Yawo, Technicien, dentiste au CHU à Lomé suivant réquisition du 28 octobre 1990, n° 15057.

Le mercredi 18 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 12 a 02 ca, connu sous le nom de Gakli et borné au nord par le lot n° 1133, au sud par le lot n° 1136, à l'est par les lots n°s 1141 et 1142 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mensah Edoe et M<sup>me</sup> Mensah, née Isnard, Informaticien et Secrétaire, demeurant à Bagneux (France) s/c de M. Badjéné Yao Tél. 21-43-81 suivant réquisition du 23 octobre 1990, n° 15058.

Le mercredi 25 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 10 a 15 ca, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 808, au sud par le lot n° 818 bis, à l'est par les lots n°s 816 et 817 et à l'ouest par une rue non dénommée, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kossi Bada, comptable demeurant à Lomé s/c de M<sup>e</sup> Dathé Bénissan Adodjissih, Cour d'Appel-Lomé Tél. 21-55-01 suivant réquisition du 26 octobre 1990, n° 15062.

Le mercredi 25 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao-Sagbado, Préfecture du Golfe, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance de 7 a 35 ca, connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord par le lot n° 818 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 819 et 820, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Kossi Bada, comptable, demeurant à Lomé s/c de M<sup>e</sup> Dathé Bénissan Adodjissih, Cour d'Appel-Lomé Tél. 21-55-01 suivant réquisition du 26 octobre 1990, n° 15063.

Le jeudi 26 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Aflao, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 6 a 02 ca, connu sous le nom de Soviéépé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 399, à l'est par le lot n° 402 et à l'ouest par le lot n° 398, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Alakpa Ayaovi Sénam, fonctionnaire au Fonds de la CEDEAO, demeurant à Lomé Nyékonakpoé Tél. 21-68-64 suivant réquisition du 29 octobre 1990, n° 15069.

Le jeudi 06 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Lomé, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 8 a 84 ca, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n<sup>os</sup> 302 et 303, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n<sup>o</sup> 309 et à l'ouest par le lot n<sup>o</sup> 307 bis, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Gbété Kodjo, commerçant, demeurant à Lomé-Hédzranawoé s/c de M<sup>e</sup> Togbé Kodjo Tél. 21-56-86 — Lomé suivant réquisition du 15 novembre 1990, n<sup>o</sup> 15095.

Le lundi 09 septembre 1991 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Tokoin, Commune de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 2 a 99 ca, connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par le lot n<sup>o</sup> 2, au sud et à l'est par le surplus du lot n<sup>o</sup> 1 et à l'ouest par une ruelle de 6 m, dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Azongbossi Komaklo Komlan, directeur de Société demeurant à Lomé-Hédzranawoé s/c de M. Davon K. Fiavi Domaines-Lomé Tél. 21-56-86 suivant réquisition du 16 novembre 1990, n<sup>o</sup> 15100.

*Pour le Conservateur de la Propriété foncière,*  
**Kodjovi N. KUGBE**